

## Habilitation électrique BO/HO(V) Chargé de chantier non électricien

*Référence Réglementaire : Code du travail R 4544-10 et NF C 18-510*

### Objectifs :

- Être capable d'intervenir en toute sécurité lorsque le risque électrique est présent

### Public concerné :

- Personnel désigné

### Prérequis :

- Comprendre les instructions de sécurité

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apport de connaissance
- Matériel spécifique à l'habilitation électrique
- Maquette électrique
- Livret récapitulatif de formation

### Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Vérification des acquis théoriques et pratiques
- Cas concret
- QCM
- Attestation de fin de formation

### Consignes :

- Prendre connaissances des consignes de l'établissement
- Accès aux locaux électriques, armoires...
- Recyclage tous les 3 ans.

### Nombre de participants :

- 4 à 12 stagiaires

### Volume horaire :

- 10h30\*

### Lieu de formation :

- Hors entreprise ; hors chantier d'entreprise inter ou intra

\*Les durées sont données à titre indicatif, elles peuvent varier suivant l'intervention des stagiaires.

(La salle de formation doit être suffisamment grande

et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)

### CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation du groupe et des objectifs

#### Tronc commun n°1 :

- Grandeurs électriques
- Effet du courant sur le corps humain
- Les noms, les limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnements et leurs limites
- Principe d'une habilitation et définition des symboles
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Équipements de protection collectifs et leurs fonctions
- Utilisation et manipulation des matériels dans l'environnement
- Conduite à tenir face à un incident d'origine électrique

#### Module Exécutant de travaux d'ordre non électrique :

- Nommer les documents
- Nommer les acteurs concernés
- Nommer les limites de l'habilitation « 0 » (autorisations-interdits ; zone de travail...)
- Analyser les risques pour une situation donnée correspondant à l'habilitation visée.
- Définir et mettre en place la zone de travail

Évaluation des stagiaires sur leurs savoir-faires en situation pratique sous forme de jeu de rôle par le formateur.

Le formateur délivre un avis après formation pour chaque stagiaire.

QCM (15 Questions minimum) et 2 mises en situation

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.